

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 05/03/2026

Présents : BRETIN Anthony, CHAUVIN Eric, GENET Juliette, GIRARD Georges-François, MANZONI Jean-Michel, MICHAUD Luc, MILLET Damien, MOUREZ Thierry, TRESY Philippe, VALLET Patricia.

Secrétaire de séance : CHAUVIN Eric.

10 présents, 10 votants

M. le Maire, Luc Michaud, ouvre la séance à 20 h.

1 - Agate Paysages

Financée par la ComCom par le biais d'une convention avec la structure d'insertion, la mise à disposition de 100 heures gratuites de travail des Equipes Vertes à chacune des communes prend fin.

Seules 5 communes (dont Lavigny) sur les 54 qui composent l'intercommunalité ont opté pour la mise en place d'une solution intermédiaire : afin de poursuivre le soutien à l'association en difficultés financières, la convention était revue à la baisse pour soulager le budget CCBHS et les communes payaient chacune des heures de travail demandées à un tarif préférentiel d'environ 12 € net de taxes.

En conséquence, l'autre solution proposée s'applique maintenant : dorénavant toute commune peut faire appel aux services de Agate Paysages peut établir des devis pour les commandes communales à hauteur de 14 € TTC par heure d'emploi vert.

2 - Donation de terrains

La donation des parcelles AH 354 et AH 357, acceptée par délibération au Conseil Municipal du 8 janvier dernier, sera prochainement enregistrée par acte notarié pour un montant de 15 € pour les 50 m², additionné des frais d'actes.

3 - Elections municipales

La tenue du bureau de vote par tranches horaires de 2 heures est répartie entre les conseillers municipaux actuels.

Pour rappel, tout électeur a possibilité de participer à l'organisation matérielle et temporelle du vote.

Important : les électeurs sont appelés à se munir de leur carte électorale, ou a minima d'une pièce d'identité, conformément au code électoral. A défaut, la possibilité de glisser leur bulletin dans l'urne leur sera refusée.

4 - Présentation et vote du Compte Financier Unique 2025

Le Compte Financier Unique remplace maintenant pour les communes le Compte de Gestion et le Compte Administratif, un seul document - unique - retrace l'utilisation des finances communales.

Présenté par Damien Millet, qui a participé à l'élaboration du Budget Prévisionnel 2026 avec M. le Maire, le secrétaire de Mairie, et l'agent comptable de la Trésorerie, présente le CFU 2025 qui présente un solde positif d'environ 33.240 € qui sera affecté aux investissements dans le Budget 2026.

	Résultat à la clôture de l'exercice 2024	Affectation à l'investissement 2025	Résultat de l'exercice 2025	Résultat de clôture de l'exercice 2025
Budget d' Investissement	-46 749,90 €		3 280,57 €	-43 469,33 €
Budget de Fonctionnement	97 854,83 €	46 749,90 €	25 605,47 €	76 710,40 €
TOTAL :	51 104,93 €	46 749,90 €	28 886,04 €	33 241,07 €

Par délibération à l'unanimité des 9 votants (conformément aux dispositions légales le Maire ne participe pas à ce vote), le Conseil Municipal approuve et valide le Compte Financier Unique 2025.

5 - Projet d'orientation du budget primitif 2026

L'année 2026 étant synonyme d'élection municipale, et donc de changement de mandature, il est possible pour les Conseils Municipaux en place de voter ou non, le taux des taxes communales et le budget primitif. Ces deux aspects de la gestion des finances de la commune restant modifiables par les nouveaux arrivants qui seront sortis des urnes le 15 mars.

Afin de faciliter l'arrivée des nouveaux élus et le démarrage de leur mandature, un budget primitif a été préparé (voir plus haut, point n°4), qui pourra servir de base à ce qu'ils décideront d'en faire.

Damien Millet et M. le Maire présentent les orientations du BP 2026, posé sur les bases du budget précédent et ajusté en fonction des évolutions prévisibles.

Conformément à la décision prise lors de la dernière réunion du 8 janvier, le BP 2026 n'est pas voté, l'approuver ou le modifier fera partie des premières délibérations de la nouvelle équipe arrivante.

6 - Vote des taux des taxes 2026 (TFB, TFNB, TH)

Les valeurs locatives, qui servent de base à ces taxes, sont indexées sur l'inflation. Or, sous l'effet des niveaux records de 2021, 2022 et 2023, ces dernières ont été relevées de 15 % entre 2021 et 2024, et de 23,5 % en dix ans.

En 2026, les valeurs locatives grimpent encore de 0,8 % selon l'INSEE. Et le Budget Prévisionnel prévoit un résultat satisfaisant en ne bougeant pas le taux de la part communale.

En conséquence, et par délibération à l'unanimité des 10 votants, le Conseil Municipal décide de conserver les taux TFB, TNFB, et TH de la part communale à leur niveau actuel et de ne pas les augmenter.

7 - SIEC : compétence de distribution d'énergie

La compétence de distribution d'énergies a été transférée en 1949 au SIEC du Jura.

Réuni le 24 janvier 2026, le comité syndical du SIEC a adopté une motion réaffirmant l'appartenance de la compétence "distribution d'électricité et de gaz" au sein du bloc communal (communes et groupements).

Considérant satisfaisants les services apportés par la structure syndicale du SIEC, le Conseil Municipal décide, par délibération à l'unanimité des 10 votants, d'approuver cette motion, de l'adopter, et d'autoriser M. le Maire à signer la dite motion et à la transmettre à M. le Premier Ministre.

5 - Questions diverses

Parmi les questions diverses, dont il est prévu de mettre à disposition des habitants un compte-rendu plus détaillé, plusieurs points sont abordés, parmi lesquels :

- voirie et travaux : notamment démontage, nettoyage et peinture du portail du cimetière qui a été remis en place le 23 février,
- des pistes de solution pour l'abattage des peupliers qui bordent l'aire de jeux et le rivage du Serein, leurs dimensions imposantes et les aléas climatiques de plus en plus fréquents (vents forts) font craindre des ruptures inopinées qu'il est préférable de gérer en amont,
- récemment établi, le Plan Communal de Sauvegarde va devoir être mis à jour en modifiant les coordonnées de contact qui y sont pour l'instant mentionnées,
- l'employé communal et la femme de ménage arrivent en fin de contrat, des recrutements sont à prévoir,
- le dernier Conseil Communautaire du 18 février, un brin agité,
- le Projet Grand Site, avec le lancement du programme d'actions et les premiers effets pour les communes,
- l'agent ONF en charge du territoire communal entend bien faire respecter ses consignes pour l'affouage, il n'hésitera pas à appliquer des sanctions,
- une délibération, validée à l'unanimité des 10 votants, pour autoriser la mise en recouvrement du montant d'une adjudication de bois de chauffage par vente au plus offrant, pour l'instant montant non réglé.

La prochaine réunion du Conseil Municipal se tiendra à une date à définir, une fois les élections municipales passées.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, M. le Maire déclare la séance levée à 21 h 30.

Le présent compte-rendu (manuscrit) est approuvé et signé par l'ensemble des présents au Conseil Municipal.

Lavigny, le 11/03/2026

Le Maire, Luc MICHAUD.

